**MARCILLY LE CHATEL** **2023-03**
Circulation

# EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

REÇU LE
19 JAN. 2023
SOUS-PREFECTURE
DE MONTBRISON

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le titre premier relatif à la Police Municipale (article L 2213-1 à 6),

-Vu l'article 25 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

-Vu le Code de la Route,

-Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,

-Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 1ère à 8ème partie) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,

-Considérant la demande de travaux « 136 rue de Château Gaillard » du 12 janvier au 27 janvier 2023 afin de réaliser les travaux de branchement ENEDIS par la société Citeos – 4, chemin des frères Lumière – 42110 FEURS.

## ARRETE

**Article 1** : La circulation sera alternée, la chaussée rétrécie et le stationnement interdit « 136 rue de Château Gaillard» du 12 janvier au 27 janvier 2023 afin de réaliser les travaux de branchement ENEDIS.

**Article 2 :** Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place des panneaux réglementaires par l'entreprise.

**Article 3 :** Toute infraction aux dispositions d'un présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie de Marcilly le Châtel et sur les lieux des travaux.

**Article 5 :** La copie du présent arrêté sera transmise à :
La Société CITEOS
Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Boën.
Loire Forez Agglomération- M. Jérôme Venet

Fait à Marcilly Le Châtel le 9 janvier 2023.
Le Maire,
Thierry GOUBY.

MAIRIE DE MARCILLY-LE-CHATEL ★ LOIRE ★